



Genève, le 9 octobre 2024

**Le Conseil d'Etat**

3975-2024

Département fédéral des finances (DFF)  
Madame Karin Keller-Sutter  
Conseillère fédérale  
Secrétariat général DFF  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

Par courriel :  
vernehmlassungen@sif.admin.ch

**Concerne : modification de loi sur l'infrastructure des marchés financiers**

Madame la Conseillère fédérale,

Nous avons bien reçu votre courrier concernant la modification de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) et nous vous remercions d'avoir sollicité l'avis de notre Conseil.

Nous vous informons que notre Conseil soutient les modifications proposées, visant à adapter la LIMF aux développements technologiques, ainsi qu'à l'évolution des normes internationales et des réglementations étrangères, dont la teneur n'appelle pas d'observations particulières de notre part. Nous estimons en effet que celles-ci contribueront à la stabilité et la réputation internationale du secteur financier suisse, qualités essentielles à sa compétitivité, et à renforcer la protection des investisseurs.

En vous réitérant nos remerciements pour votre consultation, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michele Righetti-El Zayadi

La présidente :

Nathalie Fontanet